



SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

Date d'affichage :

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDEBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POU MAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2024 du budget annexe Aménagement cœur du Penon

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Aménagement cœur du Penon ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-
Résultat d'investissement antérieur reporté	-
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	
Solde d'exécution de l'exercice	1 963 023.15 €
Solde d'exécution cumulé	1 963 023.15 €
RESTE A REALISER AU 31/12/2023	
Dépenses d'investissement	172 552 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	-172 552€
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 790 471.15 €
Besoin de financement	0.00



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	16 561.37 €
Solde d'exécution cumulé	16 561.37 €
TOTAL A AFFECTER au 1068 en investissement	0
TOTAL à reporter au 002 (excédent de fonctionnement)	16 561.37€

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2024 de la section de fonctionnement du budget annexe Aménagement Penon comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068

= - €

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2024

= 16 561.37€ €

(Report à nouveau créditeur 002)

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024